



TROPHEE ELLES CREENT en Hauts de France

**CONCOURS DE CREATION ET DE REPRISE
D'ENTREPRISE**

organisé par la délégation

FCE GRAND LILLE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de dépôt des dossiers

le 15 octobre 2019

www.tropheeellescreent.fr

Article 1 : Objet et catégorie du Trophée

Les création et reprise d'entreprise par des femmes sont encore insuffisantes.

L'association des Femmes Chefs d'Entreprises de la Région des Hauts de France a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin.

Ce Trophée s'adresse aux femmes qui créent ou reprennent une entreprise de la région des Hauts de France.

Pourquoi y participer ?



pour être conseillée

Une fois l'entreprise créée, durant la phase de démarrage, la porteuse de projet a encore besoin d'une expertise, de conseils et le cas échéant, d'une formation, afin de rendre plus facile et plus sûre la création ou la reprise d'entreprise. Les échanges renforceront la confiance et la compétence de la nouvelle chef d'entreprise.



pour bénéficier d'un réseau

Profiter de l'expérience et du savoir-faire technique, économique, industriel et financier de partenaires locaux.



pour financer son projet

Parce que la concrétisation d'un projet nécessite également un investissement financier : étude de faisabilité, propriété industrielle, étude de marché, démarches administratives ...

Deux catégories



1ère catégorie du Trophée : Reprise

sont éligibles les reprises d'entreprises effectives intervenues depuis **moins de trois ans** au 30 septembre 2019.



2ème catégorie du Trophée : Création

Sont éligibles les créations effectives intervenues depuis **moins de trois ans** au 30 septembre 2019.

Article 2 : Candidature

Le concours est ouvert aux femmes :



Créatrices d'une entreprise à titre individuel (hors micro-entreprise et auto entrepreneur).



Créatrices ou repreneuses d'une société commerciale (SARL, SA, SAS) dans laquelle la candidate doit être majoritaire ou égalitaire dans la détention du capital social et détenir la fonction de gérante ou de mandataire social.



Créatrices ou repreneuses au titre de chef d'exploitation d'une entreprise agricole.

Les prix ne seront débloqués que sur présentation d'un extrait Kbis, d'une inscription au registre des métiers, ou toute autre pièce justifiant l'existence de l'entreprise.

Article 3 : Prix

Quatre prix équivalents à 3000 euros qui témoignent des valeurs entrepreneuriales présentes dans : le développement, l'innovation et le digital, l'engagement sociétal - environnemental, le commerce ou les services. Le cinquième prix représentera le coup de coeur FCE.

Article 4 : Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site : www.tropheeellescreent.fr

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, **avant le 15 octobre 2019, minuit cachet de la poste** faisant foi, à l'adresse suivante :

BURO CLUB - TROPHEE FCE « ELLES CREENT en HAUTS DE FRANCE »

12 Place Saint Hubert - 59000 Lille - Tel : 03 59 56 06 00

Les dossiers comprendront les pièces indiquées dans le dossier de candidature ainsi que le présent règlement paraphé et signé par le porteur de projet.

Aucun dossier reçu après cette date de réception impérative ne sera retenu.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de chefs d'entreprises et de professionnels spécialisés. Il délibérera le 16 octobre 2019. Il est souverain et n'est donc pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature sont tenus au secret.

Article 6 : Principaux critères d'attribution de prix

Les critères retenus pour la notation des dossiers sont notamment :



La personnalité de la porteuse du dossier présenté



L'originalité du projet



La viabilité



Ses perspectives de développement



Le cadrage financier

Article 7 : Présentation du dossier

Les candidates sélectionnées seront convoquées pour présenter leur dossier. Elles s'engagent à être présentes à la date qui leur sera indiquée. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur de la candidate. Lors de cette présentation, elles défendront leur dossier auprès du jury. La présentation se déroulera en 30 minutes par candidate : 20 minutes de présentation appuyée sur une projection powerpoint et un dossier papier, suivie de 10 minutes de questions.

Article 8 : Utilisation du prix de la lauréate

Les lauréates s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leurs actions de communication leur qualité de lauréate du Trophée Elles créent.

L'association des Femmes Chefs d'Entreprises pourra également communiquer sur le nom des lauréates (les informations contenues dans les dossiers restent confidentielles.)

Article 9 : Remise des prix

Les prix seront remis au cours d'une soirée officielle le 5 novembre 2019 à la Gare Saint-Sauveur à Lille.

La présence des lauréates est également obligatoire.
Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur de la candidate.

Article 10 : Acceptation du règlement et responsabilités

La participation au Trophée implique l'acceptation du présent règlement.

En cas de force majeure, le Trophée Elles créent pourra être interrompu, retardé ou annulé, sans autre forme de refus des candidates.

Nom, Prénom, Signature du porteur de projet
Précédée de la mention « lu et approuvé »
Date

